

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{EME} VOIE
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

SESSION 2005

**ETUDE DE CAS
portant sur l'option choisie par le candidat
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.**

Durée : 4h00
Coefficient : 5

SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN

OPTION : GENIE URBAIN

La commune de Chantemerle s'étend sur 350 hectares et compte 18 000 habitants. Elle est desservie par de nombreux axes de circulation. L'autoroute AA, les routes nationales B et C, les routes départementales E, F et G. Les voies ferrées 1 et 2 desservent chacune une gare en limite de commune.

La commune est, par sa topographie, découpée en deux zones : le secteur nord, qui s'étend dans une vallée, et le secteur sud, accroché sur les flancs d'une colline. Cette disparité naturelle a été amplifiée par l'urbanisation dense de la commune dans les années 70. La construction de l'autoroute AA en parallèle de la route nationale B a coupé physiquement la ville en deux parties.

La population du secteur nord représente aujourd'hui environ 12 000 habitants, répartis dans des logements en immeubles collectifs et en pavillons. La plupart des équipements publics et les principales zones d'activités se situent dans cette partie de la ville.

Le secteur sud constitué essentiellement par « le village » représente 6 000 habitants, logés pour la quasi-totalité en pavillons et en maisons de ville.

Les liaisons inter-quartiers sont rares (deux ponts routiers et une passerelle piétonne), la présence de deux gares aux deux extrémités de la commune met en évidence la bipolarisation de la ville.

La ville compte 32 hectares d'espaces verts de différentes superficies allant du square à la forêt. Très attachés à cette caractéristique, les élus souhaitent préserver cet atout de la commune.

La RN B se poursuit de part et d'autre sur des communes limitrophes. La RN B est longée de commerces sur plusieurs kilomètres à travers cinq villes. La ville compte essentiellement deux grandes enseignes, l'une alimentaire et l'autre de bricolage. Les plus grandes enseignes en taille et en nombre sont plutôt réparties sur le linéaire traversant les autres communes.

Chantemerle se trouve à la sortie de deux accès d'autoroute desservant cette zone commerciale d'envergure régionale.

La situation de Chantemerle est particulière au regard des autres communes car c'est la seule ville qui compte un tissu résidentiel non négligeable en bordure de voie.

Deux nouvelles grosses enseignes du meuble se sont implantées en limite est et ouest de la commune de Chantemerle sur les communes limitrophes.

La municipalité de Chantemerle souhaite se doter d'un règlement de publicité afin de maîtriser les implantations de panneaux publicitaires, les enseignes et pré-enseignes sur son territoire.

Ce règlement devra être établi dans le plus large consensus possible avec les institutions, les artisans, les commerçants et les publicitaires.

En tant que technicien supérieur territorial de la commune de Chantemerle, vous êtes chargé de ce dossier. Vous veillerez particulièrement à concilier les intérêts parfois contradictoires entre la liberté d'expression et d'information et la protection du cadre de vie.

Il vous est demandé, à l'aide des documents ci-joints, de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : 8 points

Rédigez une note à l'attention du Directeur des services techniques analysant la nécessaire conciliation entre la liberté d'expression au travers de la publicité et la qualité du cadre de vie qu'une collectivité doit assurer.

Vous y évoquerez notamment les objectifs recherchés par les publicitaires en matière d'impact, de densité et de qualité des dispositifs de publicité.

Question 2 : 6 points

Présentez sous la forme d'un schéma, la procédure de mise en place d'un règlement de publicité restreinte de sa prescription à son application.

Question 3 : 6 points

Définissez sur une feuille de calque les zones du niveau de restriction, leur nombre et leur classement croissant (ce calque doit être ensuite agrafé à l'intérieur de la copie, sans aucun signe distinctif).

Vous ferez apparaître sur ce schéma les éléments du paysage que vous aurez remarqué, ainsi que les principaux axes de circulation.

Vous accompagnerez votre schéma des explications nécessaires, sur le calque ou sur votre copie.

Documents joints :

Document 1 : Photo aérienne du site - 1 page

Document 2 : Plan de la ville - 1 page

Document 3 : Extraits du code de l'environnement - 5 pages

Document 4 : Lutter contre les excès de l'affichage publicitaire - La Gazette des communes n°1573 - 13 novembre 2000 - 2 pages

Document 5 : Coupe sombre dans le parc des panneaux publicitaires à Marseille - La Gazette des communes n°1730 - 23 février 2004 - 1 page

Document 6 : L'affichage publicitaire en ville - La Gazette des communes n°1729 - 16 février 2004 - 1 page

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 13 pages

↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**

↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.